

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE L'ESCARENE Séance du jeudi 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué le dix-neuf juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni au siège de la mairie de L'Escarène, sous la présidence du docteur Pierre Donadey, maire.

Etaient présents : DONADEY Pierre, BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, VALLAURI Jean-Claude, DUQUESNE Céline, SABLAYROLLES Rolande, ARIS Georges, NITART France, ROMERO Muriel, LUPOTTO Gérard, DUPONT Martine, SOUMATI Marie-Christine, LACOUT Philippe, SIMON Raphael,

Absents représentés : SALTON Gérard représenté par DUQUESNE Céline, ZIZZO François représenté par VALLAURI Jean-Claude, BRACCO Patrice représenté par VALLAURI Jean-Claude, VRIGNON Bertrand représenté par NITART France, ANTHOINE-SAVARY Kathia représentée par DONADEY Pierre, CHIBANI Franck représenté par ARIS Georges, DORDE Maéva représentée par SOUMATI Marie-Christine,

Absents excusés : DOTTAIN Laurence, BEUGNIET Pierre,

Madame Rolande Sablayrolles a été nommée secrétaire de séance

Délibération n°: 25 06 25

Objet :

Déclassement d'un chemin communal non classé situé quartier Brec, cadastre section B

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Vu les dispositions du Code de la voirie routière, et notamment les articles L.141-1 et suivants,

Vu que le chemin situé quartier Brec, cadastré section B entre les parcelles cadastrées n° 1257-1258-1259 et 1248-1249-1672-1253-1435 en partant du ruisseau Ré de Braus jusqu'à la route de la Russa, n'a jamais fait l'objet d'un classement dans la voirie communale et ne figure pas au tableau de classement de la commune,

Considérant que ce chemin est actuellement sans affectation à l'usage du public, qu'il n'est plus entretenu, et qu'il ne fait plus l'objet d'aucun passage ni usage collectif,

Considérant que cette situation constitue une désaffection de fait du domaine public,

Considérant qu'ainsi, ce chemin relève désormais du domaine privé de la commune, sans qu'il soit nécessaire de procéder à une enquête publique,

LE CONSEIL MUNICIPAL

AR Prefecture

006-210600573-20250626-250625-DE
p. 1
Reçu le 04/07/2025
Publié le 04/07/2025

Où l'exposé du maire, et après en avoir délibéré,

-Constate la désaffection effective du chemin situé quartier Brec, cadastré section B entre les parcelles cadastrées n° 1257-1258-1259 et 1248-1249-1672-1253-1435 en partant du ruisseau Ré de Braus jusqu'à la route de la Russa, qui ne remplit plus une fonction d'usage public ;

-Décide de prononcer le déclassement de ce chemin, qui cesse ainsi d'appartenir au domaine public de la commune ;

-Décide de réintégrer ce bien dans le domaine privé communal, en vue de sa gestion ou de sa cession éventuelle ;

-Charge Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment auprès du service du cadastre et des domaines si nécessaire.

Nombre de conseillers en exercice : 22

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 19

Pour : DONADEY Pierre, BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, VALLAURI Jean-Claude, DUQUESNE Céline, SABLAYROLLES Rolande, ARIS Georges, NITART France, ROMERO Muriel, LUPOTTO Gérard, DUPONT Martine, SOUMATI Marie-Christine, LACOUT Philippe, SIMON Raphael, SALTON Gérard représenté par DUQUESNE Céline, ZIZZO François représenté par Vallauri Jean-Claude, BRACCO Patrice représenté par SABLAYROLLES Rolande, VRIGNON Bertrand représenté par NITART France, ANTHOINE-SAVARY Kathia représentée par DONADEY Pierre, CHIBANI Franck représenté par ARIS Georges, DORDE Maéva représentée par SOUMATI Marie-Christine,

Contre : /

Abstentions:

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Rolande SABLAYROLLES



LE MAIRE
Docteur Pierre DONADEY



Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : 07/07/2025

AR Prefecture

006-210600573-20250626-250625-DE
Reçu le 04/07/2025 p. 2
Publié le 04/07/2025